



Arrêt contrat d'interim à l'initiative de l'employeur

Par **gaylor**, le **03/03/2008** à **18:02**

Bonjour, je suis en contrat en intérim jusqu'au 31 juillet 2008. Dû à une baisse de la production l'employeur arrête les contrats et propose une négociation individuelles. J'aimerais avoir un maximum de renseignements sur mes droits afin de pouvoir être satisfait de cette négociation. Ai-je droit à mon salaire intégral (tx horaire, primes : equipe, transport...)? A t-on le droit à l'allocation chômage? Pe t-on demander des indemnités compensatoire? ect... Merci de m'aider dans cette démarche.